



11 mai 1990

QUARANTE-TROISIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 10 de l'ordre du jour

TABAC OU SANTE

Projet de résolution proposé par les délégations des pays suivants : Canada, Chine, Egypte, Equateur, Espagne, Fidji, France, Grèce, Iles Cook, Islande, Kiribati, Koweït, Népal, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, Samoa, Singapour, Soudan, Swaziland et Tonga

La Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé,

Rappelant les déclarations énergiques sur la question "Tabac ou santé" faites par le Président à l'ouverture de la Quarante-Troisième Assemblée mondiale de la Santé;

Rappelant les résolutions WHA33.35, WHA39.14, WHA41.25 et WHA42.19 sur les dangers du tabac pour la santé et le programme d'action de l'OMS concernant l'option tabac ou santé;

Rappelant que, dans sa résolution WHA42.19, l'Assemblée a demandé que l'on étudie la possibilité de substitution des cultures et les aspects sanitaires et économiques de la production et de la consommation de tabac;

Rappelant en outre que, dans la résolution WHA39.14, l'Assemblée a invité instamment les Etats Membres à appliquer une stratégie de lutte antitabac en neuf points;

Encouragée par :

- a) les progrès importants réalisés par de nombreux Etats Membres dans l'application de cette stratégie;
- b) la diminution continue de la consommation de tabac dans les Etats Membres qui ont adopté des politiques globales de lutte antitabac;
- c) les informations récentes montrant l'efficacité des stratégies de lutte antitabac et en particulier :
 - de la législation ou d'autres mesures visant à conférer une protection contre l'exposition involontaire à la fumée de tabac sur les lieux de travail, dans les lieux publics et dans les moyens de transport publics;
 - des politiques visant à introduire des augmentations progressives du prix réel du tabac;
 - des interdictions légales générales et d'autres mesures restrictives visant à lutter contre la publicité directe ou indirecte ainsi que contre les activités de promotion et de parrainage concernant le tabac;

Vivement préoccupée par les preuves de plus en plus nombreuses des dangers du tabagisme passif pour la santé et par les nouvelles estimations de l'OMS selon lesquelles, s'il n'y a pas une diminution des taux actuels de consommation de tabac, on enregistrera 3 millions de décès liés au tabac par an dans les années 1990, chiffre qui atteindra rapidement 10 millions d'ici l'an 2020;

Convaincue que des millions de morts prématurées pourront être évitées à l'avenir si l'on réduit rapidement et notablement les taux actuels de consommation de tabac;

